



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-591**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**

**DÉMÉNAGEMENT**  
**RUE VOLTAIRE**

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** la demande par l'entreprise « BLEU Nettoyage » pour un déménagement, rue Voltaire;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour faciliter le déménagement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur 2 places au droit de la rue Voltaire, (photo ci-joint), le vendredi 29 novembre 2024 de 08h00 à 18h00.

**Article 2 :**

Une signalisation réglementaire sera mise place par l'entreprise « BLEU Nettoyage » et l'arrêté devra être présenté à la demande des forces de l'ordre.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 25 novembre 2024.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,



Jean-Marie SABATIER